

## **ANNEXE 6: Internet**

### **CHARTES POUR L'UTILISATION D' INTERNET À L'ÉCOLE**

#### **1ÈRE CHARTE**

☞ Je recherche, je lis, j'écris, j'apprends en utilisant Internet toujours en présence d'un enseignant pendant le temps de la classe,

☞ Je suis responsable de ce que j'écris et de ce que je dis. J'utilise un langage poli sans grossièretés, injures ou mots méchants et sans faute d'orthographe et avec le souci de me faire comprendre,

☞ Je ne donne pas d'informations sur moi ou ma famille quand j'utilise la messagerie, quand je discute sur un thème dans un forum ou quand je discute en direct sur le chat,

☞ Je préviens le maître à chaque fois que j'ai peur d'aller sur une page interdite aux mineurs, j'alerte le maître si je vois des pages qui me dérangent,

☞ Je sais que des virus existent et je me méfie, je n'ouvre pas une page ou un message quand j'ai un doute,

☞ Je sais que toutes les fois où je vais sur Internet, toutes les informations de ma navigation sont conservées et consultables,

☞ Je respecte la loi sur la propriété des œuvres. Je copie et j'utilise des textes, des images, des sons après avoir toujours demandé la permission à l'auteur.

L'élève : .....

Le .. / .. / ..

Signature

## **2ÈME CHARTE**

Une charte, cette fois-ci, plus générale qui concerne toute la communauté éducative

### **Domaine d'application :**

Cette charte s'applique à tout utilisateur, membre du personnel ou élève, accédant à l'internet dans un établissement scolaire.

Le directeur de l'école veille au bon respect de la présente charte dans l'établissement.

### **Usages du réseau :**

L'usage du réseau internet pédagogique est réservé à des activités d'enseignement répondant aux missions de l'Éducation nationale.

Sont interdits en particulier la consultation des sites pornographiques, les sites présentant toute forme d'apologie (crime, racisme, négationnisme, crimes de guerre), les sites appelant à la haine raciale et d'une manière générale tout site ne respectant pas la législation en vigueur.

Pour des raisons de sécurité, afin d'éviter que les élèves n'aient accès à des informations de nature douteuse, il ne faut pas installer de machine permettant la connexion en accès libre. La connexion utilisée par les élèves se fait sous la responsabilité d'un adulte.

### **Messagerie électronique :**

Les enseignants peuvent demander un compte messagerie pour une classe ou un groupe d'élèves dans le cadre d'un projet pédagogique. Ces boîtes aux lettres demeurent sous la responsabilité de l'école.

Tout utilisateur s'engage à ne pas prêter son compte et à ne pas divulguer son mot de passe. Il est vivement recommandé de changer fréquemment les mots de passe et de ne pas les communiquer aux élèves.

Tout utilisateur s'engage à signaler toute anomalie dont il a connaissance.

### **Respect de la législation concernant les droits sur les logiciels :**

Les utilisateurs s'engagent à respecter la législation en cours quant aux droits sur les logiciels. Il est en particulier interdit d'utiliser des logiciels dont on n'a pas acquis la licence, d'utiliser des copies piratées. Les logiciels dits "shareware" sont des logiciels en libre essai et non libres de droits. On doit les payer à l'issue de la période d'essai.

### **Protection des documents :**

Les documents diffusés sur l'internet doivent respecter la législation en vigueur en particulier :

- respect de la loi sur les informations nominatives (loi "informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004).
- respect de la neutralité et de la laïcité de l'Éducation nationale,
- toute forme de provocation et de haine raciale est interdite,
- le nom de famille et l'image des élèves ne doivent pas figurer sur les pages web sans accord parental,
- respect du code de la propriété intellectuelle,
- toute forme d'apologie (crime, racisme, négationnisme, crimes de guerre) est interdite.

En cas de production de documents sur l'internet, il faut veiller à ce que les textes, les images, les sons soient libres de droits ou qu'ils soient diffusés avec l'autorisation de leurs auteurs, et avec indication de leur source, conformément aux lois en vigueur.

Pour des documents sans mention de copyright et provenant d'autres serveurs internet, il faut apporter une mention spéciale "ce document est issu de l'internet sans mention de source. S'il est soumis à copyright, merci de nous en informer."

Le directeur de l'école est responsable de l'information mise en ligne par son école.

Il doit donc assurer avec les membres de l'équipe éducative la validation du contenu de cette information.

Les documents produits sont, dans la mesure du possible, signés de leurs auteurs.